

## **COMPTE RENDU DU COMITE DES PARTIES PRENANTES**

### **13 novembre 2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le 13 novembre à 16 heures,

Les membres du comité des parties prenantes se sont virtuellement réunis via Microsoft Teams.

### **Les participants**

#### **Représentants des différents collèges**

Représentants des producteurs de produits pyrotechniques

- 🌀 Paul ASQUIER – représentant ouest sécurité marine \_ Secrétaire PYRÉO
- 🌀 Philippe GERARD - représentant SEIMI \_ Président PYRÉO
- 🌀 Pierre FLOTARD- représentant VDM REYA \_ trésorier PYRÉO
- 🌀 Nicolas BREANT – représentant SURVITEC\_ membre PYRÉO

Représentants des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets

- 🌀 Isabelle VEDIE – FEDEREC
- 🌀 Leonard NEUVILLE - FEDEREC
- 🌀 Jennifer COSMAO – FNADE

Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

- 🌀 Bertrand BOHAIN – CNR
- 🌀 Sylviane OBERLE - AMF

Représentants des associations environnementale ou de consommateur

- 🌀 Pas de représentant pour ce collège.

#### **Personnes qualifiées**

Censeur d'état

- 🌀 M. Xavier DELVART

Représentant des distributeurs de produits pyrotechniques

- 🌀 Stephan SERRA – Directeur USHIP
- 🌀 Erwan RIOU - USHIP

Représentante PYRÉO

- 🌀 Jennifer CORNET – Déléguée Générale PYRÉO

#### **Excusé**

- 🌀 Michael AMOROS – Directeur Accastillage Diffusion
- 🌀 André LEGER - AMORCE

Rappel réalisé auprès des participants avant le démarrage de la réunion :

🌀 Les membres du comité des parties prenantes s'interdisent impérativement, au cours des réunions du comité, d'échanger des informations, d'avoir des discussions, de tenir des propos, d'aborder des sujets, a fortiori de parvenir à des accords tacites ou express de nature à porter atteinte à la libre concurrence entre leurs entreprises.

### Déroulé de la réunion

L'ordre du jour :

- 🌀 Contribution financière 2024 ;
- 🌀 Questions diverses.

Lors de la réunion un support Powerpoint a été utilisé (cf. annexe).

### Contribution financière 2024 mentionnée à l'article L 541.10.2

#### Rappel sur les taux de collecte

	2021	2022	2023 (estimations)	2024 (estimations)
<b>Poids estimé des mises en marché par an (kg)</b>	61 000	71 000	72 000	72 000
<b>Poids estimé collecte (kg)</b>	28 222	39 964	40 000	44 500
<b>Taux de collecte (année N)</b>	46%	56%	55%	60%

🌀 La quantité des produits déclarés mis en marché a augmentée entre 2021 et 2022 du fait de l'élargissement du spectre des produits concernés. Les produits concernés sont passés des produits destinés aux plaisanciers seulement à l'ensemble des feux à mains, fumigènes et fusées parachutes, qu'ils soient à destination de la plaisance ou des professionnels. Par la suite, une relative stagnation est observée, ce marché des engins de signalisation de détresse n'ayant pas vocation à croître.

A long terme, les produits pourraient être remplacés par des équipements électriques, dès lors que ces produits seront validés par les instances concernées.

🌀 Concernant les collectes, l'estimation faite d'une collecte en 2023 de 40 tonnes est une estimation haute, que PYRÉO n'est pas certains d'atteindre en cette fin d'année. La baisse du chiffre d'affaires globale dans l'accastillage est observée en parallèle sur cette même période.

🌀 La forte progression des taux de collecte entre 2021 et 2022 est liée au changement de réglementation est notamment à la suppression du « un pour un » ayant entraîné quelques déstockages de la part des particuliers.

#### Information sur les projections DROM COM

🌀 Estimation de 4,5 tonnes mises en marché sur l'ensemble des outre-mer.

🌀 Estimation de collecte de 2 tonnes dont stocks sur Guadeloupe / Martinique / Réunion en 2024.

🌀 Sur les autres territoires, déploiement en 2025 puis années suivantes.

### Evolution éco-contribution

Barème (montant € HT/ unité)	2022	2023	2024
FAM	1,77	2,48	2,63
FUM	3,19	4,47	4,73
FUS	2,82	3,95	4,18

🌀 40% d'augmentation de l'éco-contribution en 2023 \_ 6% pour 2024

🌀 Cette proposition d'augmentation de 6% en 2024 a été validée en conseil d'administration.

PYRÉO dispose de « provisions pour charges futures », permettant de prendre en charge notamment la gestion des stocks et le déploiement de la filière sur les territoires d'outre-mer. Cependant, PYRÉO présente un budget « équilibré » sur les dépenses courantes dès lors que l'éco-participation est augmentée de 6%. Cette augmentation est notamment liée à l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des produits due à l'augmentation des quantités prévisibles à prendre en charge.

Cette augmentation est également associée au fait qu'il n'y ait pas d'augmentation des quantités mises en marché envisagée. PYRÉO précise que les prévisions 2023 des mises en marché ont été revues à la baisse sur l'atterrissage réalisé pour cette fin d'année (en comparaison aux quantités estimées lors de la réalisation du budget).

Ce point est confirmé par M. Serra qui indique que les distributeurs ont identifiés en 2023 une baisse de la fréquentation, qui se traduit par une baisse des ventes sur l'ensemble des produits présents en magasin d'accastillage.

Jennifer Cornet précise que les prochaines étapes de validation de ce montant d'éco-participation sont :

- Passage en Assemblée Générale
- Retour du ministère

### Vote

Les membres du CPP n'ajoutent pas d'autres éléments à ceux présentés et n'émettent pas de réserves particulières sur cette augmentation d'éco-participation pour 2024. L'augmentation de l'éco-participation pour 2024 est donc adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses

🌀 PYRÉO informe que le plan de communication 2024 est en cours d'élaboration et qu'il sera présenté en CPP durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Etant également précisé que le courrier d'information à destination des communautés de communes annoncé pour fin 2023 est en cours de validation et sera adressé aux collectivités en cette fin d'année.

- 🌀 L'avancement sur les outre-mer :
  - Les plans ont été adressés au ministère.
  - Le retour sur les études « gisements outre-mer » est prévu pour fin 2023 / début 2024.
  - La présentation des résultats sera réalisée début 2024 auprès de chaque territoire permettant un affinage des plans, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
  - Un CPP sera organisé durant ce 1<sup>er</sup> trimestre 2024 pour permettre la présentation des résultats de ces études.
  
- 🌀 Plan de prévention et d'éco-conception :
  - Des échanges vont être organisés avec les principaux fabricants / fournisseurs des produits pyrotechniques.
  - Le sujet sera abordé plus largement que l'éco-conception du produit : L'introduction de produits recyclés, la diminution du poids, ... seront abordés, mais c'est l'impact global du produit qui sera étudié et l'ensemble des actions menées : réduction de matière première, réduction d'énergie, réduction des chutes, utilisation d'énergies renouvelables dans les différents process, impact sur la distribution (envois massifiés, transporteurs avec des labels environnementaux, ..)
  - Ce travail va être réalisé fin 2023 / début 2024 et sera présenté en CPP au second trimestre 2024.
  
- 🌀 PYRÉO rappelle aux membres du CPP que l'audit de l'éco-organisme, prévu selon la loi fin 2023 (2 années d'agrément) ne pourra être réalisé en cette fin d'année. Les deux cabinets accrédités pour réaliser ces audits ne peuvent réaliser cette mission avant Mars 2024.  
Un courrier d'information a été adressé par PYRÉO auprès du ministère pour l'en informer.  
Les conclusions de cet audit seront donc présentées dès réalisation de celui-ci au cours du CPP du second trimestre 2024.

Aucune remarque n'est émise par les participants au CPP.

*Clôture du CPP PYRÉO à 16h30*